



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet
Bureau Communication
Interministérielle

Melun, le 13 mars 2020.

Coronavirus-Covid 19

La préfecture et les sous-préfectures adaptent leurs modalités d'accueil au public

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la propagation du virus Covid-19, **l'accueil des demandeurs des titres de séjour en Préfecture et en Sous-préfecture est suspendu jusqu'à nouvel ordre**. Les rendez-vous sont également annulés.

Afin de maintenir vos droits au séjour, il a été décidé que la durée de validité de votre document arrivé à échéance à compter du 16 mars, est prolongée de trois mois.

Les documents suivants sont concernés :

- visas de long séjour ;
- titres de séjour, quelle qu'en soit la nature, à l'exception des titres de séjour spéciaux délivrés au personnel diplomatique et consulaire étranger ;
- autorisations provisoires de séjour ;
- attestations de demande d'asile ;
- récépissés de demande de titre de séjour.

Cette mesure est applicable sur le territoire national. Il est donc déconseillé aux étrangers porteurs d'un titre expiré bénéficiant de la présente prolongation de sortir du territoire français.

Nous vous invitons à vous tenir informé régulièrement de l'évolution de la situation sur le site internet des services de l'état :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actualites/Actualite-du-prefet/Coronavirus-COVID-19>

Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr